



Cher Membre,

Tu as adhéré au CAKCIS et ainsi tu t'es donné les moyens les mieux adaptés pour pratiquer ton sport favori.

Prendre sa licence au CAKCIS consiste à:

- recevoir un enseignement concernant la pratique de canoë et du kayak
- recevoir un enseignement traitant de la sécurité concernant la pratique de cette discipline
- pouvoir utiliser les installations mises à disposition et le matériel dans les conditions fixées par le règlement intérieur
- Adhérer au CAKCIS, c'est aussi :
 - participer activement à la vie du club en étant présent aux différentes manifestations organisées par lui (organisation des courses – stages - piscine – etc.). En effet, une vie de groupe, ne peut perdurer que si les membres sont présents. Les multiples activités du club devraient permettre à chacun de trouver son bonheur, en tout cas les permanents du club et les dirigeants s'y emploient activement !
 - accepter les règlements dictés par la FFCK et le CAKCIS tant en ce qui concerne la vie du groupe que la sécurité
 - Le respect des règles de sécurité nous dicte la nécessité de rappeler à chacun de nos membres ses obligations lors de la pratique du canoë-kayak. C'est pourquoi vous trouverez dans ce dossier une information concernant: les statuts du CAKCIS que vous avez acceptés en prenant votre licence, un rappel des règles fondamentales de sécurité publiées par la FFCK (une documentation plus détaillée est affichée au bureau et est disponible auprès des permanents), le règlement intérieur du CAKCIS
- Nous demandons à chaque membre de prendre connaissance de ces informations pour que la pratique du canoë-kayak reste pour tous une activité lui apportant un maximum de plaisirs et de satisfactions en toute sécurité.
- La participation à la vie associative implique en contrepartie l'adhésion de chacun aux règles communes. Il nous apparaît également nécessaire de rappeler que tout manquement à celles-ci, notamment celles traitant de la sécurité, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
- Certains que notre démarche trouvera un accueil favorable auprès de vous, nous vous souhaitons d'agréables moments au sein du CAKCIS.

Pour le Comité du CAKCIS, le Président,

Anne Conreaux Viraswami



Canoë-Kayak de l'Il Sélestat
4 impasse Jean François Champollion
67600 SELESTAT
cakcis.selestat@gmail.com





ADHESION MAJEUR 2026-2027

L'adhésion au CLUB DE CANOE-KAYAK DE L'ILL SELESTAT comprend :

- la **cotisation au Club** qui vous donne droit à un certain nombre de prestations, (voir toute la documentation à votre disposition) ; le montant de la cotisation est dégressif selon le nombre de personnes adhérentes dans la même famille .

- la **carte FFCK annuelle (licence fédérale)**. La licence vous fait bénéficier d'une assurance, de formations organisées par la fédération, du dispositif pagaies couleur et vous donne droit à un grand nombre d'avantages qui sont mentionnés sur le site internet de la FFCK. **Deux options sont possibles : loisirs ou compétitions. La licence loisir donne accès aux animations départementales. La licence compétition est nécessaire si vous souhaitez participer aux compétitions du calendrier fédéral, ainsi qu'à un certain nombre d'autres manifestations à caractère sportif (ex : marathon de l'Ardèche).**

- la FFCK vous propose un complément d'assurance I.A.Sport+, qui augmente le montant des garanties – voir notice d'assurance affichée au club.

Les tableaux 1 & 2 sont OBLIGATOIRES, vous ne devez entourer qu'une seule case.

Le tableau 3 est facultatif

La cotisation « 2^e Adhérent » et plus concerne les membres d'une famille vivant sous le même toit.

« **LOISIR** » ne permet pas participer aux compétitions.

Tableau 1 - tarifs FFCK	
loisir	84 €
compétition	93 €
entourer la mention choisie	

Tableau 2 - tarifs club	
adhésion	130 €
2 ^e adhérent	95 €
3 ^e adhérent	65 €
entourer la mention choisie	

Tableau 3 - options	
assurance I.A +	14,15 €
dépôt de bateau (non adhérent)	30 €
adhésion externe	160 €
entourer la mention choisie	

Total T1 + T2 + T3	€
--------------------	---

Mode de règlement :

☐ Chèque Bancaire _____
 ☐ Virement le : _____
 ☐ Pass Sport _____
☐ Chèques ANCV _____
 ☐ Espèces _____

Encart administratif – Ne pas remplir.

Ch. N° 1 : _____ € Licence saisie le : _____
 Ch. N° 2 : _____ € Banque : _____ Par : _____
 Ch. N° 3 : _____ €

PIÈCES À FOURNIR lors de mon inscription (un dossier sans règlement complet ne sera pas traité) :

- Bulletin d'adhésion dûment complété et signé,
- Pour une 1^{ère} licence : certificat médical de moins d'un an attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du CK et de ses disciplines associées et ses disciplines associées en loisir ou compétition.
- Pour un renouvellement LOISIR, Questionnaire « Q.S Sport » à condition qu'il ne comporte que des réponses négatives. Le cas échéant, fournir un certificat médical.
- Pour un renouvellement COMPETITION, Questionnaire « Q.S Sport » à condition qu'il ne comporte que des réponses négatives et que le certificat médical déjà fourni soit encore valable (durée de validité : 3 ans). Le cas échéant, fournir un certificat médical.
- Règlement de mon adhésion (chèque à l'ordre du CACIS, ou virement),
- Bordereau Option I.A. Sport + : ☐ J'accepte ☐ Je n'accepte pas l'assurance complémentaire.

Relevé d'identité bancaire du CACIS pour le virement :

Titulaire du compte : CACIS (merci de mentionner l'objet du virement)

Identifiant international de compte bancaire IBAN BIC

FR76 1027 8013 0000 0220 1034 046 CMCIFR2A



FICHE D'INSCRIPTION

Du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2027

Adhérent

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ à _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel. Portable : _____

Mail (*en lettres capitales*) : _____

Selon la Loi Informatique & Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. J'autorise par ailleurs la FFCK à utiliser mes coordonnées dans le cadre de la loi.

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom - Prénom : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

En m'inscrivant, je reconnais avoir pris connaissance des conditions suivantes :

- **J'atteste que je suis apte nager au moins 25m et à s'immerger.**
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur (disponible au bureau).
- J'autorise la diffusion des photographies prises dans le cadre des activités du club sur le site et ses réseaux, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom.
- J'atteste avoir répondu « NON » à toutes les questions posées dans le Questionnaire de Santé. Le cas échéant, je fournis un Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du CK et des disciplines associées (en loisir, ou en compétition)

Par ailleurs :

- J'autorise la diffusion des photographies prises dans le cadre des activités du club sur le site et ses réseaux, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom.

Date et signature du candidat :

Questionnaire santé Majeur



QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS - SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		
Si vous avez répondu NON à toutes les questions :		
Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la FFCK avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.		
Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :		
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.		

Attestation santé pour le renouvellement d'une licence sportive FFCK *

Nom et Prénom de l'adhérent :
Numéro de licence de l'adhérent :

Je soussigné.e, _____, atteste sur l'honneur, avoir répondu négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature du pratiquant ou de son représentant légal

* Attestation à remettre au club

Modèle : Certificat médical d'absence de contre-indication



CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION

Ce certificat médical peut être établi par le médecin de son choix.

Je soussigné.e

Avoir examiné.e, ce jour :

Mme, M.

Né.e le

Je certifie qu'il.elle ne présente pas de contre-indication médicale pour la ou les pratiques suivantes:

- à la pratique du sport en général¹
- à la pratique du canoë-kayak en loisir¹
- à la pratique du canoë-kayak en compétition ¹

Fait à

Le

Signature et cachet du médecin
N° RPPS :

¹ Rayer la ou les mentions inutiles



Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence permanente (titre annuel FFCK) - saison 2026

La Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie attire l'attention de ses pratiquants sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses clubs affiliés sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la fédération (n° de société 2 225 346 N).

Garantie Indemnisation des dommages corporels¹

Votre couverture intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

- Toutes les activités de randonnée, de compétition et d'eau vive ressortant de la pratique du canoë, du kayak, de la pirogue, du raft, du dragon boat, de la nage en eau vive, stand up paddle.
- Les activités préparatoires ou complémentaires aux pratiques sportives garanties.
- Les stages, réunions, colloques et activités promotionnelles (fêtes, bals, sorties, journées portes ouvertes...).
- La pratique individuelle du canoë-kayak.
- Les trajets aller et retour pour se rendre au lieu de l'activité et en revenir.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+¹

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la carte FFCK et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

¹ - Le contenu des garanties figure au verso du présent document.

² - Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF

Société d'assurance mutuelle
à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

Fédération française de Canoë-kayak et sports de pagaie

Maison des sports serv Ac Res féd
2 chemin de la Victoire
77360 Vaires-sur-Marne



Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport+, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre responsable de club lors de la prise de la licence fédérale.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE I. A. SPORT+

La cotisation complémentaire d'assurance, qui devra être intégrée au règlement global de votre cotisation club, s'élève à **14,15 € pour la saison 2026** (quelle que soit la date de souscription).

Garantie indemnisation des dommages corporels

Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I. A. Sport+
• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux	1 400 € 80 €	3 000 € 300 €
– dont frais de lunetterie		
– dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	16 €/jour dans la limite de 310 €	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation ..	Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident.	16 €/jour dans la limite de 3100 €	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :		
– jusqu'à 9 %	6 100 € x taux	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %	7 700 € x taux	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %	13 000 € x taux	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %	16 000 € x taux	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne :	23 000 € x taux	150 000 € x taux
- avec tierce personne :	46 000 € x taux	300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :		
– capital de base	3 100 €	30 000 €
– augmenté de : - pour le conjoint survivant :	3 900 €	30 000 €
- par enfant à charge :	3 100 €	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence varie de 0,11 € à 1,52 € suivant les titres.

Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses clubs affiliés.

2 225 346 N

Bordereau à remettre au responsable du club

Je soussigné(e) (nom, prénom) Date de naissance
Adresse

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+.

☐ Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation complémentaire de **14,15 €** pour la saison 2026 au règlement de ma cotisation club. J'ai bien noté que la garantie I. A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

☐ Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de présouscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, et également faire l'objet de traitements dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L 113-8 et L 113-9 du Code des assurances.

Fait à Le
Signature
(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)